

Le 8 avril 2008

SOUS EMBARGO JUSQU'À 16 H

La Conférence canadienne des arts demande au CRTC d'accroître le financement de la programmation canadienne

« Le CRTC devrait imposer aux très profitables entreprises de câblodistribution canadiennes et aux diffuseurs de services spécialisés l'obligation d'investir davantage dans la production de contenu d'expression culturelle canadienne, afin d'assurer l'accès aux Canadiens à une plus vaste programmation télévisuelle et cinématographique de qualité », soutient Alain Pineau, Directeur national de la Conférence canadienne des arts (CCA).

Alain Pineau participait à la première journée des trois semaines d'audiences du CRTC sur la réglementation des entreprises de distribution et des services spécialisés facultatifs. M. Pineau a ajouté que « La CCA appuie l'idée d'obliger les entreprises de distribution à verser un tarif raisonnable aux stations de radiodiffusion en direct qu'ils redistribuent, mais à la condition que les fonds ainsi amassés soient consacrés à la production d'une plus grande quantité d'émissions canadiennes de qualité, sous expresse conditions de licence. »

La CCA dénonce par ailleurs le processus adopté par le CRTC ces derniers mois. La CCA exprime son étonnement face au fait que le CRTC a renversé le fardeau de la preuve en obligeant les opposants à la dérèglementation à fournir des preuves tangibles démontrant l'utilité des mesures en place au lieu d'exiger que les parties en faveur de la dérèglementation prouvent que des modifications sont requises pour atteindre les objectifs fixés par la *Loi sur la radiodiffusion*. « Le Rapport Dunbar-Leblanc, publié par la Commission en septembre 2007, devait fournir ces preuves, mais cela n'a pas du tout été le cas », commente Monsieur Pineau, qui ajoute « au contraire, le rapport se contente de recenser les opinions en faveur de la dérèglementation, mais ne présente aucune preuve pour appuyer ces prises de positions. »

La CCA conteste également les nombreux changements de cap dans le processus utilisé par la Commission. « Les intervenants n'ont bénéficié que de très peu de temps pour répondre aux continuelles modifications apportées à plusieurs séries de questions fondamentales portant sur le fonctionnement du système canadien de radiodiffusion. Cette approche est grandement préjudiciable au débat public que le CRTC a le mandat de favoriser. À titre de gardien de la plus importante expression culturelle dans la législation fédérale, nous demandons au CRTC de traiter tous les intervenants avec équité, et ceci inclut les groupes d'intérêt public tels que la CCA qui n'ont pas les moyens financiers des grands intérêts qui poussent pour la dérèglementation », a conclu Alain Pineau.

La Conférence canadienne des arts (CCA) est le forum national de la communauté artistique et culturelle au Canada. Elle effectue des recherches, produit des analyses et fournit des expertises sur les politiques publiques concernant les arts, les institutions et les industries culturelles canadiennes. La CCA favorise et éclaire le débat public entourant les enjeux politiques et travaille à la promotion des droits des Canadiens en matière de culture